



COMMUNE DE LOURMAIS

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents :
Nombre de votants :

Date de convocation :
11 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre, à LOURMAIS le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lourmais.

<i>Présents : François BORDIN</i>	<i>Marie-Françoise BORDIN</i>
<i>Marie-Christine BLAIRE</i>	<i>Michel Henri GAUTIER</i>
<i>Cédric BESNARD</i>	<i>Albert MEUNIER</i>
<i>Laurence PICHON</i>	<i>Julie SOUCHON-BRUNEL</i>
<i>Virginie BURBAN</i>	<i>Jérémie PELLÉ</i>

Absents excusés : Michel Joël GAUTIER

Absents :

Quorum requis : 6

Quorum atteint

Secrétaire de séance désigné : Julie SOUCHON-BRUNEL

Vote du PV du 2 juillet 2026 : adopté à l'unanimité

Début de séance à 20H20

2026-51- AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL SUR LE BASSIN DU BEAUFORT : PARTICIPATION A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION

M. Mme le maire informe le conseil municipal, que par lettre du 1^{er} juillet 2026 Monsieur le Président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 29 juillet 2026, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été ou publié sur le site Internet de la commune le même jour.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après : M. Claude RIVIERE qui a atteint la majorité, jouit de ses droits civils et est de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Se portent en outre candidats en séance les conseillers municipaux ci-après : MM. Jérémie PELLÉ et Michel Joël GAUTIER qui remplissent les conditions d'éligibilité ci-dessus rappelées.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

- M. Claude RIVIERE (titulaire)
- M. Jérémie PELLÉ (titulaire)
- M. Michel Joël GAUTIER (suppléant)

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets, dans les conditions fixées à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 10, la majorité requise est de 6 voix.

La seule liste en présence obtient 10 voix soit la majorité absolue.

Les membres de la liste sont donc élus respectivement titulaires et suppléants.

M. le Maire siègera à la commission.

Fin de séance à 21h20

La Secrétaire de séance
Julie SOUCHON-BRUNEL

Le Maire,
François BORDIN